

## **Soutien aux victimes d'actes de violence au sens de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions**

### **Reconnaître une victime LAVI et situer mon action**

#### **Description**

Le cours débutera avec une présentation générale de la LAVI (historique, volonté du législateur, statistiques, coûts et enjeux politiques, types de victimes concernées).

Une demi-journée sera consacrée à la présentation des droits des victimes dans les procédures judiciaires pénales, civiles et administratives. Dans un deuxième temps, les aspects psychologiques traversés par les victimes d'infractions seront explicités (notions sur le stress et le traumatisme). Les actes d'ordre sexuel (prévention et conséquences) seront également abordés.

La dernière journée se penchera sur les différents types de violences : conjugales, urbaines, accidents de la route, etc.

Un temps sera consacré à l'établissement de liens avec la pratique des participant-e-s.

Ce cours s'adresse aux personnes travaillant dans le champ de l'action socio-sanitaire (CSR, CMS, DGEJ, OCTP, éducateurs-trices, soignant-e-s...) souhaitant approfondir leurs connaissances de la LAVI et mieux soutenir et orienter leurs usagers-ères.

Les intervenant-e-s du Centre LAVI Vaud (PROFA) collaborent pour ce cours avec des avocat-e-s, psychologues et d'autres spécialistes de l'aide aux victimes.

#### **Contenu**

- situer la LAVI et ses prestations
- connaître les différentes étapes de la procédure pénale et les droits particuliers des victimes
- connaître les droits à l'indemnisation et à la réparation morale
- comprendre les aspects psychologiques (notions de traumatisme et de stress)
- connaître ses possibilités d'actions
- acquérir des outils de détection

#### **Intervenant-e-s**

Centre LAVI avec divers spécialistes de la problématique

#### **Délai d'inscription**

16 mai 2021

#### **Inscriptions**

A l'aide du bulletin ci-joint

16, 17 et 18 juin 2021 – de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

#### **Prix**

CHF 200.-

Cette formation est subventionnée par l'Office fédéral de la justice.

## Programme des trois journées

### **Responsable de formation et présent sur les trois jours**

- M. Christophe Dubrit, Chef de service LAVI

### **Intervenant-e-s du Centre LAVI selon les thèmes de formation**

- Mme Ana-Rita Faustino, intervenante LAVI
- Mme Lise Duvernay, intervenante LAVI
- M. Alain Noble, intervenant LAVI
- M. Pierre Jaquier, intervenant LAVI

### **Collaboration domaine juridique**

- Me Charlotte Iselin, Avocate

### **Collaboration domaine psychologique**

- Mme Héloïse Luy, Psychologue associée, Centre de consultation les Boréales (CHUV)

### **Collaboration domaine de la problématique des actes d'ordre sexuel**

- Mme Sara Fauquex, Psychologue, Responsable clinique association ESPAS
- M. Marco Tuberoso, Psychologue, Directeur AI association ESPAS

### **16 juin**

Présentation générale de la LAVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• historique, volonté du législateur</li> <li>• statistiques, coûts et enjeux politiques</li> <li>• mots clés et principes LAVI</li> </ul>
Procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la poursuite pénale</li> <li>• les étapes de la procédure pénale</li> <li>• les droits particuliers des victimes dans la procédure pénale</li> <li>• les droits de la victime LAVI à l'indemnisation et au tort moral</li> </ul>

### **17 juin**

Aspects psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• notions de stress et de traumatisme</li> <li>• symptômes post traumatiques</li> <li>• débriefing et autres traitements</li> </ul>
Spécificités des victimes d'actes d'ordre sexuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévention et définition, question de comportements</li> <li>• actes d'ordre sexuel sur enfants / symptômes et spécificités</li> <li>• actes d'ordre sexuel vécus dans l'enfance</li> </ul>

### **18 juin**

Différents types de victimes LAVI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• violences domestiques et conjugales</li> <li>• accidents de la route</li> <li>• erreurs médicales et violences urbaines</li> <li>• victimes de traite des êtres humains, mariages forcés.</li> </ul>
Lien entre la pratique des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• études de situations / travail en groupe</li> <li>• vignettes LAVI</li> </ul>

## Bulletin d'inscription pour formations courtes

A remplir **lisiblement** s.v.p. Seuls les bulletins entièrement complétés seront pris en considération

Cours concerné : \_\_\_\_\_

Intervenants : \_\_\_\_\_

Dates complètes : \_\_\_\_\_ Coût de la formation : \_\_\_\_\_

Pour un cours de niveau II, veuillez indiquer à quelle date vous avez suivi le niveau I : \_\_\_\_\_

Facturation à l'employeur :            oui             non

### Renseignements généraux et coordonnées privées

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe :            F             M             Date de naissance : .....

Adresse privée complète : .....

Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....

E-mail privé : .....

### Coordonnées professionnelles

Nom de l'employeur : .....

Adresse complète : .....

Téléphone professionnel : .....

E-mail professionnel : .....

**Conditions financières :**

- Les désistements ou annulations doivent se faire par écrit au secrétariat de l'UFC. Seuls ceux-ci seront pris en considération.
- La facture doit être réglée à réception, mais au minimum 15 jours avant le début du cours.
- Aucune attestation de paiement n'est délivrée.
- Jusqu'à 15 jours avant le début du cours, un montant de Fr. 60.- est retenu ou exigé pour les frais administratifs.
- Dans les 15 jours qui précèdent le début du cours, 50% du prix du cours est retenu ou exigé.
- Au premier jour de cours, l'intégralité du prix du cours est retenue ou exigée.
- Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission indiquées dans le descriptif de la formation ainsi que des conditions financières et les accepte.

Date : ..... Signature : .....